

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 24 juin à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle du Conseil d'agglomération de l'Armor à l'Argoat à Guingamp, le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; ALLARD Ronan (suppléant) ; BEGUIN Jean-Claude ; BILLAUX Béatrice ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVÉ Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MOURET Patricia ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUIILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SALOMON Claude ; TERTRAIS Isabelle (suppléante) ; THOMAS David (suppléant) ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard ; ZIEGLER Evelyne.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOUCHER Gaëlle à VIBERT Richard ; BOULANGER Servane à GOUAULT Jacky ; CHAPPÉ Fanny à LE MEAUX Vincent ; DOYEN Virginie à LE GAOUYAT Samuel ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; LE COTTON Anne à LE FOLL Marie-Françoise ; LE CREFF Jacques à CALLONNEC Claude ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUÉROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; NAUDIN Christian à PUIILLANDRE Elisabeth ; PRIGENT Christian à CLEC'H Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à KERAMBRUN LE-TALLEC Agathe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOÉTÉ Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BURLOT Gilbert ; CHARLES Olivier ; CONNAN Guy ; DUPONT Frédéric ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LEYOUR Pascal ; PONTIS Florence ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	15
Votants	74
Absents	14

DEL2025-06-173

GUINGAMP GARE : INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION PARKING DU PEM DE GUINGAMP - SECTEUR SUD

Guingamp-Paimpol Agglomération assume la gestion du pôle d'échanges multimodales (PEM) de Guingamp dans le cadre de sa compétence mobilité. Cette gestion permet d'affirmer le rôle central de la mobilité ferroviaire pour le territoire ouest costarmoricain.

L'agglomération assure via le PEM l'intermodalité entre les différents modes : mobilité ferroviaire - TGV comme TER - mobilité routière - transport en commun d'agglomération ou régionale - mobilité douce.

Dans le cadre de l'aménagement du secteur, une étude globale de stationnement est en cours avec la Ville de Guingamp et de la SNCF. Elle doit permettre fin 2025 sur les évolutions à venir à long terme.

Dans l'attente des résultats de l'étude, il apparaît une saturation du stationnement à proximité du PEM en lien avec les voyageurs en déplacement sur plusieurs jours.

Afin d'apporter une réponse de court terme, il est proposé que les parcelles AM 222/229/259 située au sud-ouest du PEM et dont l'agglomération est propriétaire soient aménagées provisoirement en stationnement longue durée.

Au regard de la surface disponible, cet espace pourra offrir environ 60-70 places. Les travaux de revêtement de type enduit superficiel permettront de limiter le coût d'aménagement. Les travaux pourront être réalisés par le service voirie de l'agglomération. Ces aménagements s'accompagneront d'une signalisation adéquate.

Considérant l'importance de répondre aux enjeux de sécurité des biens et des personnes sur le stationnement « longue durée » du PEM ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité :

- Approuve le principe d'équipement en vidéo protection sur le stationnement « longue durée » du PEM de Guingamp
- Autorise le Président ou son représentant à :
 - o Solliciter les différentes autorisations ou avis obligatoires (Préfecture, CNIL...)
 - o Réaliser les travaux
- Autorise le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Yannick ECHEVEST

